



BePax  
Rue Maurice Liétart 31 bte 1  
1150 Bruxelles  
Tél. : 02/738.08.04  
E-mail : [info@bepax.org](mailto:info@bepax.org)  
Site : [www.bepax.org](http://www.bepax.org)



## Ensemble pour la paix

BePax est une association d'éducation permanente qui travaille sur les enjeux du racisme et de l'importation des conflits. Au travers d'articles d'analyse, de conférences, d'outils pédagogiques, d'animations et de formations, l'association sensibilise les citoyens et décideurs aux conflits qui divisent les différentes populations établies en Belgique, et les amène à devenir des acteurs de paix. L'association concentre son action sur l'antisémitisme et l'importation du conflit israélo-palestinien, sur l'islamophobie et l'importation des conflits internes aux mondes turc et arabe et sur le racisme à l'égard des subsahariens et l'importation des conflits d'Afrique centrale.

BePax est membre du réseau international de Pax Christi International, reconnu par l'**Unesco** et le **Conseil de l'Europe**,

En Belgique et au-delà, ensemble pour la paix !

Éditeur responsable : Nicolas Bossut, rue Maurice Liétart 31 bte 1, 1150 Bruxelles.

Faites un cadeau à vos héritiers tout en soutenant BePax grâce au

## Legs en duo



## Si vous n'avez pas de descendants directs, le legs en duo vous permet de donner plus à vos héritiers tout en soutenant BePax.

### Exemple 1

Vous disposez de 100 000 € à léguer à votre nièce:

#### **Sans legs en duo :**

Montant	100 000 €
Droits de succession (*)	- 40 625 €
<b>Reste pour votre nièce</b>	<b>59 375 €</b>

#### **Avec la formule du legs en duo :**

Montant	100 000 €
Droits de succession (*)	- 25 325 €
<b>Legs à BePax</b>	<b>9 675 €</b>
<b>Reste pour votre nièce</b>	<b>65 000 €</b>

→ Soit **5 625 € de plus** pour votre nièce !

### Exemple 2

Vous disposez de 100 000 € à léguer à un(e) ami(e):

#### **Sans legs en duo :**

Montant	100 000 €
Droits de succession (*)	- 58 125 €
<b>Reste pour votre ami(e)</b>	<b>41 875 €</b>

#### **Avec la formule du legs en duo :**

Montant	100 000 €
Droits de succession (*)	- 29 275 €
<b>Legs à BePax</b>	<b>15 725 €</b>
<b>Reste pour votre ami(e)</b>	<b>55 000 €</b>

→ Soit **13 125 € de plus** pour votre ami(e) !

(\*) Les taux de droits de succession repris ci-dessus s'appliquent aux résidents de Wallonie, des taux légèrement différents sont applicables à Bruxelles.

### En pratique

Pour bénéficier des avantages du legs en duo, vous devez rédiger un testament dans lequel vous désignez BePax en tant que légataire universel. À charge pour l'association de verser à la personne de votre choix un montant spécifié et libre de droits de succession. Contactez-nous au 02.738.08.04 ou à [info@bepax.org](mailto:info@bepax.org) pour de plus amples renseignements. Votre notaire vous répondra également avec précision à ce sujet.

